

Chères familles :

Tous les élèves des grades 3-8 passeront l'examen annuel d'Arts de la langue anglaise (English Language Arts - ELA) et de mathématiques de l'État de New York plus tard au cours du printemps. Les élèves des grades 5 et 8 passeront également l'examen de sciences de l'État de New York. Ces examens sont exigés par la loi fédérale Réussite pour tous les élèves (Every Student Succeeds Act - ESSA) et sont conçus pour fournir des informations importantes permettant de savoir si les élèves sont préparés pour progresser à l'école et obtenir leur diplôme avec des compétences en matière d'esprit critique, de résolution de problèmes et de raisonnement dont ils ont besoin pour réussir à long terme à l'école, au cours de leurs études supérieures et dans leur carrière, et pour soutenir les élèves dans leur quête de sécurité économique et de choix de vie.

Ces examens constituent l'une des nombreuses mesures d'évaluation utilisées par nos écoles pour déterminer le progrès des élèves : les notes, les bulletins scolaires, la rédaction de textes, les projets, les devoirs et tout travail de l'élève axé sur sa performance sont tout aussi importants.

Pour toute autre question, veuillez contacter l'établissement scolaire de votre enfant.

Quelles sont les nouveautés pour les examens d'État de cette année ?

Il s'agit de la première année d'une transition de trois ans du Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) vers l'organisation et le passage de tous les examens d'État des grades 3-8 sur ordinateur. Bien que les écoles puissent organiser des versions informatisées dans tous les grades, tous les élèves des grades 5 et 8 passeront des versions informatisées des examens d'ELA, de mathématiques et de sciences.

Quand ont lieu les examens d'État pour les grades 3-8 ?

ELA	Mathématiques	Sciences
Organisation principale, sur ordinateur : 11-19 avril	Organisation principale, sur ordinateur : 7-17 mai	Organisation principale, sur ordinateur : 15-17 mai
Organisation principale, sur papier : 11-12 avril	Organisation principale, sur papier : 7-8 mai	Ne s'applique pas
Examen de rattrapage : 15-17 avril	Examen de rattrapage : 9-14 mai	Examen de rattrapage : à tout moment lors de la période d'organisation principale de passage des tests

Comment les examens d'État peuvent-ils être utiles pour mon enfant ?

Les examens d'État sont utiles à vous et à votre enfant car :

- Ils fournissent des informations détaillées qui permettent de savoir si votre enfant apprend ce qu'on attend des élèves de son grade.
- Ils aident les écoles à déterminer les progrès et les performances des élèves par rapport à leurs camarades, ainsi que les élèves ou les enseignants qui peuvent avoir besoin de davantage de soutien.

- Ils vous permettent d'apprendre comment l'école de votre enfant se situe par rapport aux autres écoles.

En quoi consistent les examens ? De combien de temps dispose mon enfant pour passer une épreuve des examens d'État ?

Les épreuves d'ELA et de mathématiques consistent en deux sessions non chronométrées et se déroulent sur deux jours (une session par jour). Les sessions 1 et 2 pour ELA comprennent des questions à choix multiples et des questions ouvertes. La session 1 pour les mathématiques comprend des questions à choix multiples uniquement. La session 2 pour les mathématiques comprend des questions à choix multiples et des questions ouvertes. L'examen de sciences, uniquement pour les grades 5 et 8, se déroule en une seule session et comprend des questions à choix multiples et des questions ouvertes. Ces trois examens ne sont pas chronométrés. Les élèves qui ont besoin de plus de temps pourront travailler à leur propre rythme pour mieux démontrer ce qu'ils savent et peuvent faire.

Quel est l'impact des résultats des examens sur les enseignants ?

Selon les critères de sélection des mesures de l'apprentissage des élèves de chaque école, les résultats des examens d'État peuvent ou non avoir un impact sur les évaluations des enseignants.

Comment ces examens constituent-ils un critère pour les admissions dans les collèges ou les lycées ?

Pour les admissions à l'automne 2025, les résultats des examens d'État ne seront pas utilisés pour les admissions. Certaines écoles utiliseront des notes de cours et/ou des examens en classe pour évaluer les élèves, comme les années précédentes.

Les familles peuvent-elles refuser que leurs enfants passent les examens d'État ou demander une évaluation alternative ?

- Nous encourageons vivement tous les élèves à passer ces examens car vous et votre enfant bénéficiez des informations que nous apprenons grâce aux résultats des examens. Les examens d'État fournissent des informations supplémentaires sur ce que votre enfant apprend et aident les enseignants et les écoles à adapter le soutien si nécessaire.
- Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux examens d'État, vous devez en discuter avec son chef d'établissement. Si, après avoir discuté avec le chef d'établissement, vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux examens, le chef d'établissement respectera votre décision. Les parents et le chef d'établissement doivent conserver un compte-rendu écrit de cet entretien.

Que doit faire mon enfant pour se préparer à l'examen ?

- Faites en sorte que votre enfant ait une bonne nuit de sommeil la veille de l'examen et un petit déjeuner complet le matin de l'examen.
- Reconnaissez les sentiments de votre enfant à l'égard de l'examen et stimulez sa confiance.

Quand aurai-je les résultats des examens de mon enfant ?

- L'État de New York publie généralement les résultats des examens durant l'été et les résultats sont disponibles sur le compte NYC Schools de votre enfant.

- Nous vous encourageons à contacter l'enseignant/l'enseignante ou le chef de l'établissement scolaire de votre enfant pour discuter de ses résultats aux examens d'État et de ses progrès scolaires.

Que se passe-t-il si mon enfant n'est pas à l'école au moment de l'examen d'État ?

Il est important que votre enfant passe l'examen. Veuillez faire de votre mieux pour soutenir votre enfant et veillez à ce qu'il ou elle soit à l'école les jours d'examen. Les élèves absents pour quelque raison que ce soit auront une seconde chance de passer les examens pendant la période de rattrapage. Si l'élève est également absent ou absente pendant la période de rattrapage, il n'y aura pas d'autres possibilités de passer les examens. Les élèves ne seront pas sanctionnés ou maintenus dans le même grade pour l'unique raison de ne pas avoir passé un examen d'État.

Est-ce que mon enfant doit passer l'examen d'État s'il ou si elle passe également un examen Regents ?

Certains élèves passent des examens Regents de niveau lycée au collège. Si votre enfant est au grade 7 ou 8 et passera une épreuve de mathématiques ou de sciences d'un examen Regents au cours de cette année scolaire, son école ne lui fera pas passer l'épreuve de mathématiques ou de sciences de l'examen d'État. Vous pouvez choisir de faire passer à votre enfant l'épreuve de mathématiques ou de sciences pour en savoir plus sur ses progrès, même si ce n'est pas obligatoire. Contactez votre école si vous souhaitez que votre enfant passe l'épreuve de mathématiques ou de sciences de l'examen d'État en plus de l'épreuve de mathématiques ou de sciences de l'examen Regents.